



Communiqué de presse

Sainte-Marie, le 15 mai 2023, diffusion immédiate

## Dépôt de projets de résolutions par un actionnaire pour l'assemblée générale du 7 juin 2023 Etude du remboursement de l'ORNANE 2018

Des projets de résolutions ont été déposés par la société Origyn, actionnaire de CBo Territoria en vue de l'Assemblée Générale du 7 juin 2023. Origyn a demandé l'inscription de deux projets de résolutions A et B portant sur la proposition d'une option pour le paiement du dividende en actions<sup>1</sup> (Résolution A) et par conséquent la modification de la résolution 3 relative à l'affectation du dividende (Résolution B). Les projets de résolutions et l'exposé des motifs figurent sur notre site internet : <https://www.cbوترritoria.com/finance/informations-reglementees/Assemblee>

Le Conseil d'Administration s'est réuni ce jour pour examiner ces deux projets de résolutions et a décidé à l'unanimité de recommander à l'assemblée générale le rejet des 2 résolutions présentées par Origyn, au regard notamment de la décote proposée.

Le Conseil rappelle qu'il a proposé au titre de l'exercice 2022, le versement d'un dividende stable d'un montant de 0,24€ par action, dont le paiement sera intégralement en numéraire le 15 juin 2023 (date de détachement le 13 juin 2023). Cette proposition est fondée sur la résilience de la situation économique de la Société mais également la prise en compte du contexte économique global.

Cela étant, en fonction des conditions de marché, le Conseil ne s'interdit pas dans le futur de proposer la mise en place de ce type d'option comme il l'a déjà fait par le passé.

Sous réserve du respect des conditions prévues par la loi, ces projets de résolutions A et B seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2023 en tant que résolutions non agréées par le Conseil.

Par ailleurs, la Société étudie actuellement la sécurisation du remboursement de l'ORNANE 2018 en amont de son échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au travers de financements dilutifs ou non.

### Calendrier financier 2023

- Assemblée Générale : mercredi 7 juin 2023
- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2023 : mardi 12 septembre 2023 (après bourse)

### A propos de CBo Territoria (FR0010193979, CBOT)

Acteur immobilier de référence à La Réunion depuis près de 20 ans, CBo Territoria est devenue une foncière de développement multi-régionale spécialisée sur les actifs tertiaires (300,6 M€ à fin décembre, soit 81% de son patrimoine total en valeur à fin 2022). Le Groupe, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (Aménageur, Promoteur et Foncière), poursuit son développement via l'exploitation de ses réserves foncières ou l'acquisition de terrains. CBo Territoria finance son développement grâce notamment à son activité de Promoteur Résidentiel (Immeubles collectifs ou vente de parcelles) et accessoirement Tertiaire et via la cession programmée de son patrimoine résidentiel résiduel auprès de la SHLMR.

CBo Territoria est une foncière de rendement éligible au PEA PME cotée sur Euronext Paris (compartiment C).

Responsable et engagée pour un immobilier plus durable depuis son origine, CBo Territoria fait partie depuis 6 ans du Top 10 du compartiment C du Gaïa-Index, indice français de référence des petites et moyennes valeurs les plus vertueuses en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Plus d'informations sur [cbوترritoria.com](http://cbوترritoria.com)

### Contacts INVESTISSEURS

Caroline Clapier - Directrice Administrative et Financière - [direction@cbوترritoria.com](mailto:direction@cbوترritoria.com)  
Agnès Villeret - Komodo - Tel. : 06 83 28 04 15 - [agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)



<sup>1</sup> Proposition de l'actionnaire d'une option pour le paiement du dividende en actions avec une décote de 10% du 10 juin au 24 juin 2023, avec un détachement du coupon le 8 juin et un paiement du dividende le 30 juin 2023.